ville de lille

# À QUI CONFIER MON BÉBÉ ?

## GUIDE PRATIQUE

Premiers Pas
ACCUEILLIR · ACCOMPAGNER · GRANDIR

ALLOCATIONS FAMILIALES

Hellemmes

Ville de Lomme

# ÉDITO

**Lille, la ville à hauteur d'enfants**

Depuis de nombreuses années, Lille-Lomme-Hellemmes portent une vision ambitieuse et résolue en matière d'éducation. Afin que chaque enfant puisse s'épanouir, apprendre et grandir dans un environnement à la fois bienveillant et stimulant, les trois villes associées agissent sans relâche pour garantir à tous les enfants les mêmes chances de réussite. C'est là un principe fondamental qui guide chacune de nos actions, et ce, dès la petite enfance.

Nous savons que la lutte contre les inégalités sociales et culturelles commence dès les premières années de la vie. C'est pourquoi, avec détermination, nous avons fait de la petite enfance et de l'éducation une priorité de notre action municipale qui représente le premier budget de la Ville. Le Projet Éducatif Global (PEG), que nous avons porté dès ses débuts et qui fête ses 20 ans en 2025, incarne cette vision. Conçu pour répondre aux besoins des jeunes générations, ce projet, régulièrement réinventé et adapté aux évolutions sociétales, est bien plus qu'un programme éducatif : il traduit notre volonté de faire de Lille une ville à hauteur d'enfants, une ville où l'éducation n'est pas une option, mais un droit inaliénable, accessible à tous.

Au cœur de cette politique, la petite enfance occupe une place centrale. Conscients que l'éducation commence dès la naissance, nous souhaitons offrir aux plus jeunes un cadre d'épanouissement unique, propice à leur développement. Nous soutenons et valorisons les métiers de la petite enfance, développons les modes d'accueil, redoublons d'efforts pour préserver et soutenir les crèches associatives, et mettons en place des dispositifs innovants tels que « Parler Bambin », qui favorise l'acquisition du langage, et « Jeux d'enfants », qui stimule le développement cognitif et moteur des tout-petits. Ces initiatives ne sont pas des actions ponctuelles : elles font partie d'un projet éducatif inclusif, construit sur le long terme, où chaque enfant peut développer sa curiosité, sa créativité, et son envie d'apprendre.

À Lille, nous ne nous contentons pas de mettre en place des dispositifs : nous façonnons une véritable ville apprenante, pensée et construite avec les enfants et leurs parents. Nos investissements dans le programme des « 1000 premiers jours » sont une réponse directe aux défis d'aujourd'hui, en mettant à disposition des espaces dédiés aux futurs et jeunes parents, comme la Maison des Parents de Lille et l'Espace Parents de Lomme. Ces structures offrent aux familles des lieux d'écoute, de soutien et de conseil, où elles trouvent les ressources nécessaires pour accompagner le développement de leurs enfants, de la naissance à l'adolescence.

Ce guide est bien plus qu'un simple outil d'information : il vous propose un panorama des ressources et des solutions que la Ville de Lille met à la disposition des familles. Chaque parent y trouve le soutien nécessaire pour accompagner son quotidien et offrir à chaque enfant un cadre épanouissant.

Lille affirment haut et fort leur engagement pour une société plus juste, une société qui place l'éducation au cœur de son projet, où nous avons fait de la petite enfance une priorité pour que chaque famille puisse grandir et s'épanouir pleinement.

**Arnaud DESLANDES**
Maire de Lille

**Charlotte BRUN**
Première Adjointe au Maire
en charge de la Ville apprenante
et à hauteur d'enfants

**Camille STIEVENARD**
Conseillère municipale
en charge de la
petite enfance

RETROUVEZ LA CHARTE
VILLE À HAUTEUR D'ENFANTS ICI

# SOMMAIRE


Vous allez accueillir un bébé ? Ce guide est fait pour vous ..... 5

Le bien-être de votre tout-petit : Au cœur de nos préoccupations ..... 6

Quelques questions pour vous aider à choisir ..... 7

Une diversité d'accueil pour répondre aux besoins de chacun ..... 8

Chez moi, à domicile ..... 11

Au domicile d'un professionnel ..... 13

Dans un lieu de vie collectif ..... 15

J'ai choisi mon mode d'accueil, comment m'inscrire ? ..... 16

Ça coûte combien ? ..... 17

Demande d'inscription en crèche à Lille ..... 18

Demande d'inscription en crèche à Lomme ..... 20

Demande d'inscription en crèche à Hellemmes ..... 21

Posez-nous toutes vos questions ! ..... 22

Les lieux ressources : mes contacts privilégiés ..... 24

Mes sites ressources ..... 24

Les crèches par quartier ..... 26

- Bois-Blancs ..... 27
- Faubourg De Béthune ..... 27
- Fives ..... 28
- Lille-Centre ..... 29
- Lille-Moulins ..... 31
- Lille-Sud ..... 33
- Saint-Maurice Pellevoisin ..... 36
- Vauban-Esquermes ..... 37
- Vieux-Lille ..... 38
- Wazemmes ..... 39
- Tous quartiers ..... 40
- Hellemmes ..... 41
- Lomme ..... 42

# VOUS ALLEZ ACCUEILLIR UN BÉBÉ ? CE GUIDE EST FAIT POUR VOUS

Devenir parents, c'est aussi se poser des questions sur le mode de garde de son enfant. Et il est parfois difficile de faire face à une complexité des démarches administratives ou de faire des choix concrets. Surtout quand il s'agit de confier son bébé à une structure ou à une personne.

**L'OBJECTIF DE CE GUIDE EST DE VOUS AIDER À COMPRENDRE LES MODES D'ACCUEIL QUI EXISTENT POUR VOTRE ENFANT ET DE CHOISIR CELUI QUI SERA LE PLUS ADAPTÉ À VOTRE VIE ET VOS BESOINS**

**Vous y trouverez :**

- **Des pistes de réflexion** pour vous aider à choisir
- **Une présentation des différentes possibilités d'accueil** à Lille, Lomme et Hellemmes
- **Les démarches concrètes à réaliser**
- **Des ressources, des liens vers des sites webs, de l'orientation vers des lieux ressources ou des professionnels, pour vous accompagner**

**CE GUIDE MET EN ÉVIDENCE LE PROFESSIONNALISME, LE TRAVAIL COMMUN ET LES VALEURS PARTAGÉES DES STRUCTURES D'ACCUEIL.**

**CONTACTEZ-LES, LES PROFESSIONNELS CONNAISSENT LEUR MÉTIER ET COMPRENNENT LES PROBLÉMATIQUES AUXQUELLES VOUS POUVEZ ÊTRE CONFRONTÉS.**

# LE BIEN-ÊTRE DE VOTRE TOUT-PETIT : AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Professionnel en crèche ou assistant maternel, toutes les personnes qui s'occuperont de votre enfant partagent des valeurs communes.

**LES PROFESSIONNELS ACCUEILLENT VOTRE ENFANT QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION. PARTOUT, NOUS PRENONS LE TEMPS DE VOUS ÉCOUTER.**

**Nos objectifs :**

> **Permettre à votre enfant d'avancer à son propre rythme**, pour qu'il prenne le temps de jouer, découvrir, grandir
>
> **Stimuler son désir d'apprendre** et de rencontrer les autres
>
> **Développer la créativité de votre enfant** grâce à des expériences artistiques et culturelles
>
> **Valoriser votre enfant**, fille ou garçon, pour ses qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype

Pour cela, les professionnels lillois, lommois et hellemmois organisent des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues ou avec d'autres intervenants. Les professionnels se forment régulièrement aux spécificités liées au très jeune âge et à la parentalité.

Les grands principes qui nous guident sont ceux de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant.

Pour télécharger la charte :

# QUELQUES QUESTIONS POUR VOUS AIDER À CHOISIR

EST-CE QUE JE SOUHAITE QUE MON ENFANT SOIT SEUL OU AVEC D'AUTRES ENFANTS ?

EST-CE QUE J'AI UN EMPLOI AVEC DES HORAIRES FIXES, FLEXIBLES ? OU DES HORAIRES ÉLARGIS ?

EST-CE QUE LA PROXIMITÉ DE MON DOMICILE EST UN CRITÈRE ESSENTIEL ?

EST-CE QUE J'AI UN MOYEN DE DÉPLACEMENT ?

EST-CE QUE JE DOIS PRÉVOIR LES REPAS POUR MON ENFANT ?

QUELLE IMPORTANCE A POUR MOI LE PROJET D'ACCUEIL ? EST-CE QUE JE SOUHAITE LE CO-DÉFINIR AVEC UN PROFESSIONNEL ? OU ADHÉRER À CELUI QUI EST PORTÉ PAR UNE STRUCTURE ?

EST-CE QUE MON ENFANT VA DORMIR DANS UNE CHAMBRE OU UN DORTOIR ?

EST-CE QUE J'AI ENVIE DE M'IMPLIQUER DANS LE LIEU D'ACCUEIL DE MON ENFANT ?

À QUELLES AIDES FINANCIÈRES JE PEUX PRÉTENDRE ?

EST-CE QUE J'AI BESOIN D'ÊTRE AIDÉ DANS MA FONCTION D'EMPLOYEUR ?

# UNE DIVERSITÉ D'ACCUEIL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHACUN

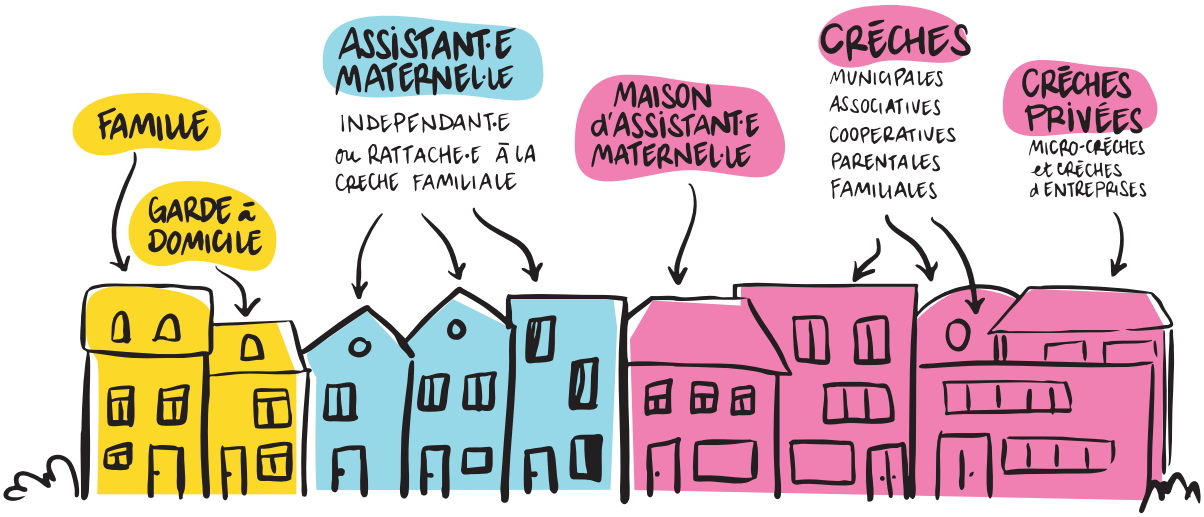


| Votre enfant peut être accueilli | | |
|---|---|---|
| **À votre domicile** | **Au domicile d'un professionnel** | **Dans un lieu de vie collectif** |
| • Par un membre de votre famille<br>• Garde à domicile | • Assistant.e.s maternel.le.s indépendant.e.s<br>• Assistant.e.s maternel.le.s de la crèche familiale | • Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)<br>• Crèches municipales et associatives (crèche parentale, crèche coopérative...)<br>• Crèches privées (micro crèches, crèches d'entreprise) |
| voir page 11 | voir page 13 | voir page 15 |

**CES MODES D'ACCUEIL PEUVENT ÊTRE COMPLÉMENTAIRES**

## Chiffres clés

### À Lille

- 12 crèches municipales
- 1 crèche familiale
- 34 structures petite enfance financées
- 1 relais petite enfance
- 4 maisons d'assistantes maternelles

### À Hellemmes

- 2 crèches municipales
- 1 structure petite enfance financée
- 1 relais petite enfance

### À Lomme

- 3 crèches municipales
- 1 crèche familiale
- 1 structure petite enfance financée
- 1 relais petite enfance
- 1 maison d'assistantes maternelles

## Les professionnels de la petite enfance travaillent ensemble

À Lille, Lomme et Hellemmes, les professionnels des crèches municipales et associatives, ainsi que les assistants maternels, s'inscrivent dans une dynamique pour échanger, se former et construire des projets ou des événements communs : semaine de la petite enfance, journée des assistantes maternelles ("Joyeux Baz'arts"), dynamiques de quartier... Les objectifs de ces actions sont d'apprendre en collectif et d'être soudés pour vous accompagner au mieux en tant que parent.

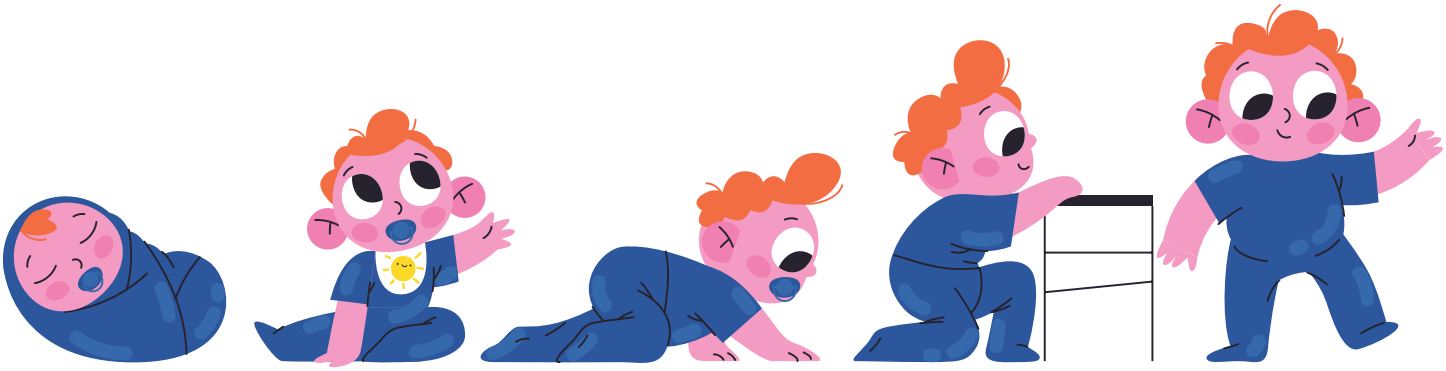

BRASPAN

# CHEZ MOI, À DOMICILE

L'enfant est sous la responsabilité de la personne qui intervient directement dans son lieu de vie.

**Cela peut être :**

> **Vous-même** : en prenant un congé parental (parent/coparent)
>
> **Un membre de votre famille** (papi, mamie, tonton, tata ...)
>
> **Une garde à domicile**

**Pour une garde à domicile, vous devenez alors employeur** et devez recruter, penser les aides, les conditions de l'emploi, le contrat de travail... Des associations existent pour vous aider dans cette fonction.

Les tâches principales de la garde à domicile sont d'assurer le bien-être et la sécurité de votre enfant dans le respect des consignes qui lui sont données.

**AVANTAGE : CE MODE DE GARDE PERMET UNE SOUPLESSE D'ORGANISATION**

# AU DOMICILE D'UN PROFESSIONNEL

## CHEZ UN.E ASSISTANT.E MATERNEL.LE INDÉPENDANT.E

Agréé·e par le Conseil Départemental, l'assistant·e maternel·le accueille à son domicile et dans une ambiance familiale un ou plusieurs enfants. L'assistant·e maternel·le a suivi une formation initiale obligatoire et est régulièrement évalué·e.

**Vous devenez son employeur** et organisez avec l'assistant·e maternel·le les horaires et conditions de travail. Vous pouvez aussi définir ensemble un projet d'accueil pour votre enfant.

De très nombreux·ses assistant·e·s maternel·le·s indépendant·e·s sont présent·e·s à Lille, Lomme et Hellemmes. Les assistant·es maternel·les peuvent être en relation avec le Relais Petite Enfance auprès de qui les assistant·es maternel·les peuvent suivre des formations et participer à des temps d'accueil collectifs avec les enfants dont les assistant·es maternel·les s'occupent.

AVANTAGE : LE CADRE FAMILIAL ET LA SOUPLESSE D'ORGANISATION POSSIBLE

À NOTER : CES PROFESSIONNEL.LE.S PEUVENT ACCUEILLIR DES ENFANTS HABITANT DANS D'AUTRES COMMUNES

## CHEZ UN.E ASSISTANT.E MATERNEL.LE DE LA CRÈCHE FAMILIALE DE LA VILLE DE LILLE OU DE LOMME

Agréé·e par le Conseil Départemental, l'assistant·e maternel·le a suivi une formation initiale obligatoire et est régulièrement évalué·e. **L'assistant·e maternel·le est employé·e par la ville de Lille ou de Lomme** et propose des horaires fixes d'une amplitude maximale de 10h par jour.

Votre enfant est accueilli au domicile de l'assistant·e maternel·le et **participe régulièrement à des temps d'éveil collectifs au sein de la crèche**, encadrés par des éducateurs de jeunes enfants.

AVANTAGE : LE CADRE FAMILIAL ET LA SOCIALISATION LORS DE TEMPS COLLECTIFS AVEC D'AUTRES PROFESSIONNEL.LE.S, VOUS N'ÊTES PAS EMPLOYEUR DE L'ASSISTANT.E MATERNEL.LE

À NOTER : CES PROFESSIONNEL.LE.S ACCUEILLENT DES ENFANTS HABITANT EXCLUSIVEMENT LILLE, LOMME OU HELLEMMES

# DANS UN LIEU DE VIE COLLECTIF

## DANS UNE CRÈCHE MUNICIPALE, ASSOCIATIVE, COOPÉRATIVE OU PARENTALE

Ces structures sont agréées par le Conseil Départemental et développent un projet d'établissement qu'elles vous transmettent lors de la première rencontre.

Elles ont des horaires d'ouverture fixes, du lundi au vendredi, et des fermetures annuelles, lors des congés estivaux ou de fin d'année. L'accueil peut se faire à compter de la 10e semaine de votre enfant.

**AVANTAGE : L'ENCADREMENT COLLECTIF ET LE PROJET SOCIAL ET ÉDUCATIF PROPOSÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT**

**À NOTER : LES STRUCTURES MUNICIPALES ACCUEILLENT DES ENFANTS HABITANT EXCLUSIVEMENT À LILLE, HELLEMMES OU LOMME**

## DANS UNE MAISON D'ASSISTANT.E.S MATERNEL.LE.S (MAM)

Ces structures regroupent 2 à 4 assistant·e·s maternel·le·s qui partagent un espace dédié aux enfants. Elles peuvent accueillir au maximum 16 enfants de moins de 3 ans.

Vous êtes employeurs direct de l'assistant·e maternel·le.

**AVANTAGE : UN ENCADREMENT COLLECTIF À PETITE ÉCHELLE ET DES PROJETS COMMUNS**

**À NOTER : LES MAM PEUVENT ACCUEILLIR DES ENFANTS HABITANT DANS D'AUTRES COMMUNES**

## DANS UNE CRÈCHE PRIVÉE (MICRO-CRÈCHES, CRÈCHES D'ENTREPRISE)

Chacune de ces structures a sa propre politique d'établissement.

Les renseignements sont à retrouver auprès de chacune d'elles.

# J'AI CHOISI MON MODE D'ACCUEIL, COMMENT M'INSCRIRE ?

## POUR UNE GARDE À DOMICILE

**Je contacte directement l'organisme recensé** sur www.monenfant.fr ou la personne choisie

## POUR UN.E ASSISTANT.E MATERNEL.LE INDÉPENDANT.E

**Je contacte le Relais Petite Enfance de ma commune** www.premierspas.fr

## POUR UNE CRÈCHE COLLECTIVE ET/OU LA CRÈCHE FAMILIALE

**À Lille :**

> **Je contacte la Direction Petite Enfance** via le formulaire en ligne www.mesdemarches.lille.fr ou en format papier à l'Hôtel de Ville

**À Lomme :**

> **Je contacte la Maison de la Petite Enfance Suzanne Lacore** via le formulaire en ligne www.ville-lomme.fr / rubrique « mes démarches en ligne »

**À Hellemmes :**

> **Je contacte la Direction des Solidarités et du CCAS d'Hellemmes** via le formulaire en format papier ou par mail : petiteenfancehellemmes@mairie-lille.fr

### QUELS SONT LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION POUR LES PLACES EN CRÈCHES À LILLE, LOMME ET HELLEMMES ?

- **J'habite Lille, Lomme ou Hellemmes**
- **Ma place sur la liste d'attente** en fonction de ma date de préinscription (par ordre d'ancienneté)
- **La date d'entrée souhaitée en crèche** pour mon enfant
- **Le nombre de places disponibles** dans la tranche d'âge de mon enfant

### À SAVOIR

- **Chaque ville a ses propres modalités** d'inscription
- **Si j'habite Lille, Lomme ou Hellemmes, je peux m'inscrire dans les 3 communes**
- **Si je m'inscris à Lomme, je ne suis pas inscrit à Lille ou Hellemmes** ; je dois donc faire la démarche auprès de Lille et d'Hellemmes (voir ci-dessus)
- **Je dois actualiser régulièrement ma demande (pour Lille p.18, pour Lomme p.20 et Hellemmes p.21)**

## Pour une crèche associative à Lille

**Je me renseigne sur les modalités** sur www.lille.fr et je retrouve la liste par quartier dans le guide à partir de la page 26.

## Pour une maison d'assistant.e.s maternel.le.s (MAM)

**Je les contacte directement** et je retrouve la liste par quartier dans le guide à partir de la page 26.

**Retrouvez l'ensemble des modes d'accueil sur www.monenfant.fr**

# Ça coûte combien ?

Les coûts varient en fonction du mode d'accueil et de vos revenus. Sachez que pour les crèches municipales et associatives de Lille, Lomme et Hellemmes, les tarifs sont définis annuellement par la CAF, en fonction de vos revenus et du nombre d'enfant à charge de votre foyer.

Des simulateurs existent :

- Pour les crèches sur www.monenfant.fr
- Pour les assistants maternels sur www.franceemploidomicile.fr
- Pour les gardes à domicile sur www.franceemploidomicile.fr

### Ai-je droit à des aides ?

Plusieurs aides financières existent : de la CAF, de la Région, de vos employeurs... Vous avez également droit à des congés parentaux.

Renseignez-vous auprès de votre CAF ou du Relais Petite Enfance.

# DEMANDE D'INSCRIPTION EN CRÈCHE À LILLE

## JE M'INSCRIS SUR LE PORTAIL MESDEMARCHES.LILLE.FR

Les entrées en crèche se font principalement en septembre et quelques places peuvent se libérer en janvier, selon les départs à l'école. Parfois une place se libère dans l'année, si elle correspond à ma demande, je peux être contacté.

## LE CIRCUIT DE MON DOSSIER

**1 JE ME PRÉINSCRIS**
Je remplis un formulaire sur mesdemarches.lille.fr

**2 MON FORMULAIRE EST VALIDÉ**
Ma demande est enregistrée par la Direction Petite Enfance.

**3 MON BÉBÉ EST NÉ**
Si ma demande concerne un bébé à naître, j'ajoute son acte de naissance.
J'ai un mois pour le faire.

**4 JE CONFIRME MES BESOINS**
Entre le 15 janvier et le 15 février, je modifie et confirme mes besoins pour la rentrée de septembre.

**5 ATTRIBUTIONS POUR SEPTEMBRE**
Du 1er mars au 15 avril, je peux être contacté pour une place en crèche par téléphone, SMS ou mail. Je vérifie mes spams.

**6 JE RÉPONDS À LA PROPOSITION**
Je dispose de 72h pour répondre à la proposition par téléphone, en ligne ou par mail. Si je refuse, je modifie mon dossier.

**7 ATTRIBUTIONS SUPPLÉMENTAIRES**
En juin, je peux être contacté suite aux départs tardifs ou aux désistements par téléphone, SMS ou mail. Je vérifie mes spams.

**8 JE CONFIRME MES BESOINS**
Entre le 1er octobre et le 1er novembre, je modifie et confirme mes besoins pour la rentrée de janvier.

**9 ATTRIBUTIONS POUR JANVIER**
Du 15 novembre au 15 décembre, je peux être contacté pour une place en crèche par téléphone, SMS ou mail. Je vérifie mes spams.

JE PEUX ÊTRE CONTACTÉ TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SI UNE PLACE EN CRÈCHE EST DISPONIBLE ET CORRESPOND À MA DEMANDE.

SI J'AI TROUVÉ UNE AUTRE SOLUTION D'ACCUEIL, JE MODIFIE MA DEMANDE.

- **Si j'ai des jumeaux ou plus**, mon dossier sera priorisé pour l'attribution des places en crèche.
- **Si je suis une famille monoparentale**, je recevrai un accompagnement adapté à mes besoins.
- **Si j'ai un enfant déjà accueilli dans une crèche**, ses frères et sœurs pourront y être accueillis selon les places disponibles et l'ancienneté de ma demande. Dans le formulaire en ligne, je sélectionne en priorité cette crèche grâce au menu déroulant et indique le nom de mon aîné.
- **Si ma situation sociale ou médico-sociale ou celle de mon enfant nécessite un accueil particulier en crèche**, une commission de recours, présidée par l'élu·e en charge de la petite enfance, peut examiner ma demande. Cette commission étudie les dossiers transmis par les travailleurs sociaux, qui expliquent pourquoi un accueil en crèche est considéré comme prioritaire pour mon enfant.

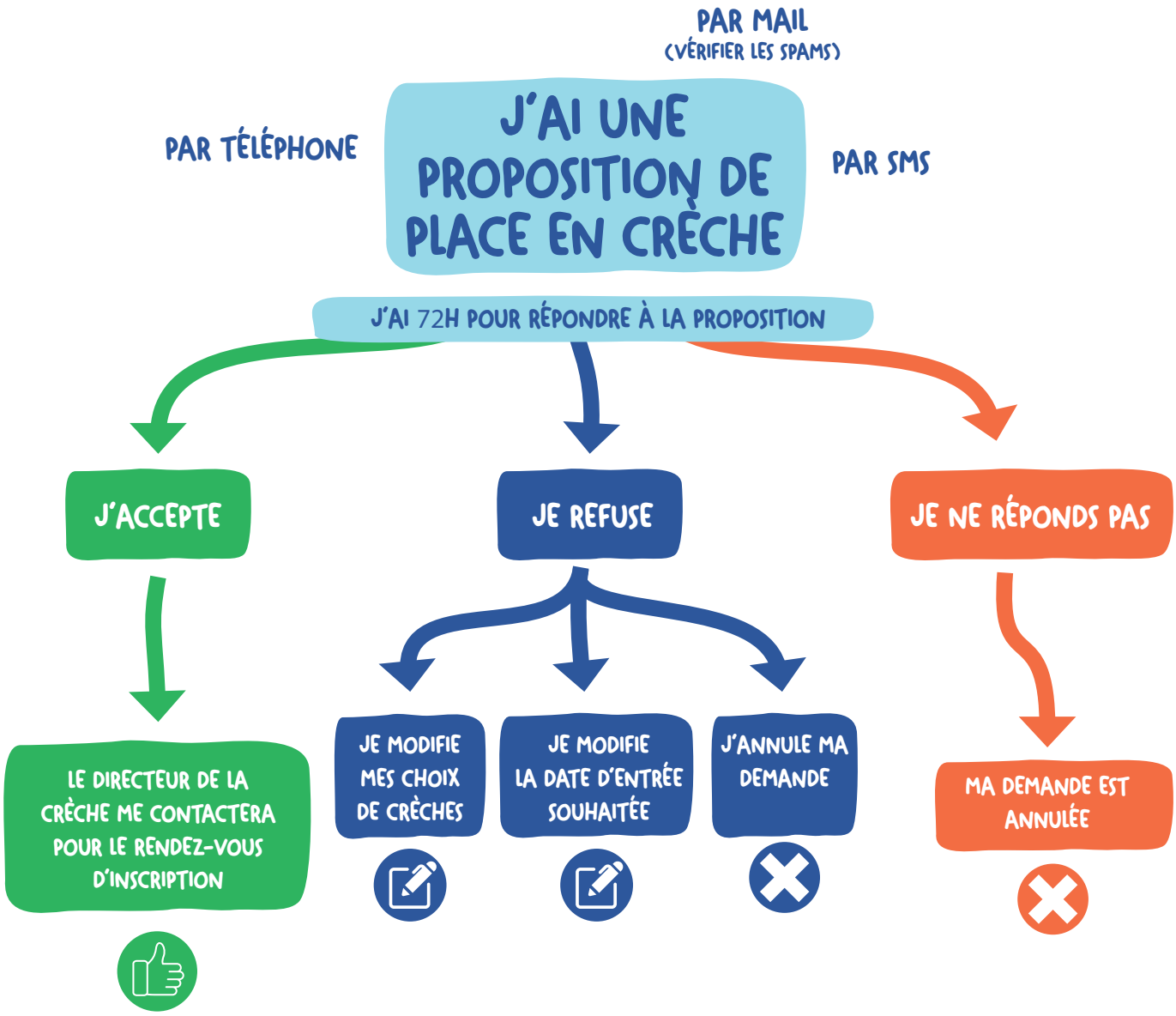

# DEMANDE D'INSCRIPTION EN CRÈCHE À LOMME

## JE M'INSCRIS SUR MESDEMARCHES.VILLE-LOMME.FR

## LE CIRCUIT DE MON DOSSIER

**1 JE ME PRÉINSCRIS**

Je remplis un formulaire sur **mesdemarches.ville-lomme.fr**

POUR UN ENFANT À NAÎTRE OU DÉJÀ NÉ

**2 MA DEMANDE EST ENREGISTRÉE**

Le service petite enfance s'occupe de l'enregistrement de ma demande.

Je reçois un mail de confirmation.

MAXIMUM 15 JOURS APRÈS MA PRÉ-INSCRIPTION (HORS PÉRIODE DE VACANCES)

**3 JE MAINTIENS MA DEMANDE**

Je dois téléphoner ou envoyer un mail pour maintenir ma demande.

03 20 00 03 15
**servicepetiteenfance@mairie-lomme.fr**

À FAIRE TOUS LES MOIS

**4 JE SUIS RECONTACTÉ**

La structure me recontacte pour une place en crèche.

AVANT LE 30 JUIN POUR LES ATTRIBUTIONS DE SEPTEMBRE.

À TOUT MOMENT EN CAS DE DÉSISTEMENTS

**5 JE VALIDE LA PROPOSITION**

Je dois accepter ou refuser l'offre d'accueil qui m'a été proposée.

# DEMANDE D'INSCRIPTION EN CRÈCHE À HELLEMMES

## JE M'INSCRIS AUPRÈS DE LA DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DU CCAS D'HELLEMMES

Service petite enfance Hellemmes
petiteenfancehellemmes@mairie-lille.fr
03 20 79 97 40

1. **DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION**
   à la direction solidarité et CCAS Hellemmes
2. **COURRIER DE VALIDATION DE LA DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION**
   et attribution d'un numéro compte famille
3. **CONFIRMATION DE MAINTIEN TOUS LES DEUX MOIS**
   par mail ou par courrier
4. **MAIL D'ACTUALISATION DES DONNÉES ET BESOINS DES PARENTS**
   1 mois avant la commission
5. **COMMISSION D'ADMISSION 1 FOIS/AN**
   au printemps
6. **EN CAS DE REFUS**
   un courrier est adressé aux parents avec possibilité de maintenir la demande en continuant de confirmer.
7. **PLACE ATTRIBUÉE**
   Appel téléphonique par la structure d'accueil - Une priorité est donnée aux Hellemmois.
8. **RENDEZ-VOUS AVEC LA DIRECTRICE DE LA STRUCTURE**
   pour l'inscription et planification de la période d'adaptation

# POSEZ-NOUS TOUTES VOS QUESTIONS !

### Si je n'habite pas à Lille, Lomme ou Hellemmes mais que j'y travaille, est-ce que je peux m'inscrire en crèche municipale ou associative ?

Non, si je n'habite pas à Lille, Lomme ou Hellemmes, je ne peux pas demander une place en crèche municipale ou associative. Mais je peux contacter un assistant maternel indépendant, chez qui aucune condition de domicile n'est exigée.

### Est-ce que je peux m'inscrire si je ne travaille pas ?

Oui, aucune activité professionnelle ou assimilée (formation) n'est exigée pour une demande de place en crèche municipale et associative.

### Si je pré-inscris mon enfant en crèche, est-ce que cela lui garantit une place ?

Non, en raison du nombre important de demandes, il nous est difficile de proposer une place à l'ensemble des familles pour la date d'entrée souhaitée. Néanmoins, il existe d'autres possibilités d'accueil pour votre enfant.

### À partir de quel âge mon bébé peut-il être accueilli ?

À partir de 10 semaines, il peut être accueilli dans une crèche collective ou une crèche familiale. Avant, il est possible de le confier à un assistant maternel indépendant.

### Quels sont les critères d'attribution d'une place en crèche municipale à Lille, Lomme et Hellemmes ?

Les critères sont les suivants : habiter Lille, Lomme ou Hellemmes, la date de préinscription, la date d'entrée souhaitée en crèche et les places disponibles dans la tranche d'âge de mon enfant.

### Combien de choix de crèche je peux faire ?

Je peux m'inscrire auprès des 3 communes de Lille, Lomme et Hellemmes et également auprès des crèches associatives, coopératives ou parentales, des MAM et des assistants maternels indépendants. Je peux contacter le Relais Petite Enfance pour m'accompagner.

Pour la Ville de Lille, je peux faire jusqu'à 4 choix de crèche (crèches collectives et crèche familiale), par ordre de préférence.

### Quelles sont les périodes d'attribution pour les crèches des villes de Lille, Lomme et Hellemmes ?

Chaque ville a son propre calendrier.

Pour Lille, les attributions se déroulent :

- Pour la rentrée de septembre, du 1er mars au 15 avril
- Pour la rentrée de janvier, du 15 novembre au 15 décembre

Pour Lomme, la commission d'admission se réunit une à deux fois par an au printemps.

Pour Hellemmes, la commission d'admission se réunit une fois par an au printemps.

## Mon enfant peut-il rentrer en crèche à tout moment de l'année ?

La majorité des entrées s'effectue en septembre, période où les plus grands partent à l'école. Quelques places peuvent se libérer en janvier. Le reste de l'année, les entrées peuvent se faire dès l'instant où une place se libère.

## Je vais adopter un enfant, comment ça se passe ?

En cas d'adoption, je peux bénéficier d'une rétroactivité de 6 mois sur ma date d'inscription pour une demande de place en crèche municipale à la ville de Lille. Pour cela, je dois transmettre l'attestation d'accueil de l'enfant envoyée par le Conseil Départemental.

Si j'ai des questions, je contacte les lieux ressources (cf page 24)

## Est-il possible de visiter les crèches ?

Non, car il est important de préserver la tranquillité des enfants qui y sont accueillis. Mais des photos sont disponibles sur les sites internet des différentes communes. Et vous pourrez visiter la crèche le jour du rendez-vous d'inscription avec le directeur.

## Est-ce que je peux changer ou cumuler les modes d'accueil ?

Je peux inscrire mon bébé auprès de différents modes d'accueil. Ils peuvent même être complémentaires. Par exemple, mon enfant est accueilli les lundis, mardis, jeudis et vendredis chez un assistant maternel de la crèche familiale et les mercredis dans une crèche collective.

Par contre, il n'est pas possible de changer de crèche municipale après avoir accepté une proposition : toute admission est définitive.

## On me parle d'accueil occasionnel, c'est quoi ?

L'accueil occasionnel est un accueil ponctuel en crèche. Si une place est disponible suite à l'absence d'un enfant, cela vous permet de confier à la crèche votre bébé de manière non récurrente : pour un rendez-vous médical, professionnel, familial ou du temps pour soi. Il faut se rapprocher de la crèche directement.

## Quelle est la différence avec l'accueil d'urgence ?

L'accueil d'urgence est un accueil qui n'a pu être anticipé. Les situations qui amènent à le demander sont très diverses : un parent isolé qui a besoin de soins urgents, l'absence de logement pour une famille durant la journée (hébergée la nuit par le 115), l'hospitalisation d'un membre de la fratrie exigeant la présence de son parent, un parent en situation de détresse psychologique… Les accueils d'urgence sont des accueils de courte durée, généralement mis en place le temps de trouver pour l'enfant et sa famille une solution plus pérenne.

## Si moi ou mon enfant rencontrons une situation de handicap, quelle démarche dois-je effectuer ?

Les professionnels sont attentifs et formés à chaque situation. Si je rencontre une difficulté particulière, je contacte mes lieux ressources (voir page 24). À Lille, vous avez la possibilité de prendre contact avec la chargée de mission Inclusion à la Direction Petite Enfance de Lille au 03 20 49 52 36 et à Lomme au 06 30 50 11 99.

**TOUTES VOS QUESTIONS SONT IMPORTANTES :**
**CONTACTEZ VOS LIEUX RESSOURCES POUR LES POSER.**

# LES LIEUX RESSOURCES : MES CONTACTS PRIVILÉGIÉS

## Le Relais Petite Enfance

Toutes les informations sur les modes d'accueil, sur les assistants maternels indépendants, sur les contrats de travail, la relation employeur / salarié…

Association Premiers Pas - rpe@premierspas.fr / 03 20 56 07 46 / www.premierspas.fr

## Le service petite enfance de ma commune

Toutes les informations sur l'accueil en crèche ou les assistants maternels en crèches familiales, dossier, suivi des inscriptions…

- **Lille** : petiteenfance@mairie-lille.fr / 03 20 49 52 36 / www.lille.fr
- **Lomme** : servicepetiteenfance@mairie-lomme.fr / 03 20 00 03 15 / www.ville-lomme.fr
- **Hellemmes** : petiteenfancehellemmes@mairie-lille.fr / 03 20 79 97 40 / www.hellemmes.fr

## Des espaces dédiés à la parentalité

- Sur internet : www.lille.fr/parent/parentalite-contacts-utiles
- La Maison des Parents, 104-108 boulevard de Metz à Lille
  (06 26 97 25 20 ou maisondesparents@mairie-lille.fr)
- L'Espace Parents à Lomme (06 25 77 41 83 ou espaceparents@mairie-lomme.fr)
  et le lieu d'Accueil Enfant/Parent « La Maison Arc en Ciel » (Sauvegarde du Nord), 796 et 780 avenue de Dunkerque, Lomme
- La Protection Maternelle Infantile (PMI) de votre secteur

# MES SITES RESSOURCES

- caf.fr
- monenfant.fr
- lenord.fr
- pajemploi.urssaf.fr
- franceemploidomicile.fr
- 1000-premiers-jours.fr

# LES CRÈCHES PAR QUARTIER

# BOIS-BLANCS

## MÊLI MÊLO, CRÈCHE COOPÉRATIVE

8h-18h30
31 rue Winston Churchill, Lomme
03 20 25 29 42
melimelo59160@gmail.com

**24 places** : 10 places réservées par la Ville de Lille + 14 places achetées par des entreprises

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille pour les habitants de Lille, Lomme et Hellemmes

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## LES LOUPIOTS, CRÈCHE ASSOCIATIVE

7h30 - 18h30
60 rue du Général de la Bourdonnaye, Lille
03 20 93 24 48 / 07 52 08 56 20
direction.loupiots@mqbb.fr

**35 places**

**Inscription** : auprès de la crèche

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

# FAUBOURG DE BÉTHUNE

## MADELEINE BRÈS, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LILLE EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

7h30 - 18h30
25 boulevard de Metz, Lille
03 66 21 37 78
creche.concorde@leolagrange.org

**70 places**

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## DOUX CÂLINS, CRÈCHE ASSOCIATIVE

8h30 - 17h30, le mercredi de 11h à 17h30
27 boulevard de Metz, Lille
03 59 03 28 62
haltegarderie.fbgbethune@gmail.com

**20 places**

**Inscription** : auprès de la crèche

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

# FIVES

## La Capucine, crèche municipale de la Ville de Lille

7h30 - 18h30
91 rue de Lannoy, Lille
03 28 76 15 50
crechelacapucine@mairie-lille.fr

**50 places**

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## Aux Babeluttes, crèche associative à gestion parentale

8h - 18h30
125 rue du Long Pot, Lille
03 20 56 39 38
creche.auxbabeluttes@gmail.com

**20 places**

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr

**Pour l'accueil de 1 à 3 jours par semaine** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## Les Guilidoux, crèche associative

8h15 - 18h30
Centre social Mosaïque - 30 rue Cabanis, Lille
03 20 56 54 94
crechelesguilidoux@mosaique-lillefives.fr

**36 places**

**Inscription** : auprès de la crèche

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

# LILLE-CENTRE

## LES MARMOTTES, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LILLE

7h - 19h
90 avenue du Président Kennedy, Lille
03 20 53 72 46
crechelesmarmottes@mairie-lille.fr

**40 places**

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## SAINT SAUVEUR, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LILLE

7h30 - 18h30
63 rue Charles Debierre, Lille
03 28 54 01 60
crechestsauveur@mairie-lille.fr

**60 places**

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## LA FABULETTE, CRÈCHE ASSOCIATIVE

8h - 18h30
Centre social la Busette - 1 rue Georges Lefebvre, Lille
03 20 49 22 57
cs.fabulette@labusette.fr

**25 places**

**Inscription** : auprès de la crèche

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

# LILLE-MOULINS

## Line Dariel, Crèche municipale de la Ville de Lille

- 7h30 - 18h30
- 24 rue du Capitaine Michel, Lille
- 03 20 52 29 84
  crechelinedariel@mairie-lille.fr

**60 places**

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## La Poussinière, Crèche municipale de la Ville de Lille

- 7h30 - 18h30
- 16 quater rue Philippe de Comines, Lille
- 03 20 85 84 88
  crechelapoussinière@mairie-lille.fr

**60 places**

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## Stéphane Hessel (à l'étage de la Maison Stéphane Hessel), Crèche municipale de la Ville de Lille

- 7h30 - 18h30
- 124 rue Jean Prouvé, Lille
- 03 20 38 82 00
  crechestephanehessel@mairie-lille.fr

**55 places**

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## L'Ile aux Trésors (au rez-de-chaussée de la Maison Stéphane Hessel), Crèche municipale de la Ville de Lille

- 7h30 - 18h30
- 124 rue Jean Prouvé, Lille
- 03 20 38 82 00
  crechelileauxtresors@mairie-lille.fr

**15 places**

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## Trévise, Crèche municipale de la Ville de Lille

8h - 17h30, fermée le mercredi
27 rue Jean Jaurès, Lille
03 20 88 22 63
crechetrevise@mairie-lille.fr

**20 places**

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## Piponie, Crèche associative du Centre social Marcel Bertrand

8h - 18h
Centre de la Petite Enfance Albert Debaecker - 3/5 place Jacques Febvrier, Lille
03 20 85 09 99
piponie@marcelbertrand.org

**32 places**

**Inscription** : auprès de la crèche

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## Les Petites Canailles, Crèche associative à gestion parentale

7h30 - 18h30
Centre de la Petite Enfance Albert Debaecker - 3/5 place Jacques Febvrier, Lille
06 10 48 56 37
rt.canailles@gmail.com

**18 places**

**Inscription** : auprès de la crèche

## Boules de Gomme, Crèche associative

8h - 18h30
58 rue de Cambrai, Lille
03 20 14 34 20
boulesdegomme@orange.fr

**25 places**

**Inscription** : auprès de la crèche

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## MAM Oh Comme 3 pommes, Maison d'Assistantes Maternelles

8h - 18h
3 bis rue Armand Carrel, Lille
03 74 44 15 19
mamohcomme3pommes@gmail.com

**16 places**

**Inscription** : auprès de la structure

## Rigolo Comme La Vie, Crèche de la Sauvegarde du Nord

- 8h - 18h30
- 35 boulevard de Strasbourg, Lille
- 03 52 79 01 49
  lille-lasauvegardedunord@rigolocommelavie.fr

**20 places** : 10 places réservées par la Ville de Lille +10 places réservées aux familles bénéficiant d'un accompagnement dans le cadre de la prévention précoce

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille pour les habitants de Lille, Lomme et Hellemmes

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## Crèche Coopérative 1001 Moulins, Crèche Coopérative

- 8h - 18h30
- 90 avenue Denis Cordonnier, Lille
- 09 87 33 96 84
  cooperativepemoulins@gmail.com

**24 places** : 20 places réservées par la Ville de Lille + 4 places achetées par des entreprises

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille pour les habitants de Lille, Lomme et Hellemmes

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

# Lille-Sud

## Marie Curie, Crèche municipale de la Ville de Lille

- 7h30 - 18h30
- 2 rue André Gide, Lille
- 03 20 53 23 42
  crechemariecurie@mairie-lille.fr

**70 places**

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## Les P'tits Minouches, Crèche municipale de la Ville de Lille

- 7h30 - 18h30, sauf le lundi de 7h30 à 17h30
- 2 rue de la Loire, Lille
- 03 20 53 98 20
  crechelesptitsminouches@mairie-lille.fr

**22 places** dont 7 places réservées au dispositif AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle)

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

Crèche à vocation d'insertion professionnelle

## Les Oisillons, crèche associative

- 8h - 18h
- centre social l'Arbrisseau - 194 rue du Vaisseau le Vengeur, Lille
- 03 20 16 84 30
  mac@larbrisseau.com

**39 places** : des places sont réservées par la Ville de Lille

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille + 8 places réservées au dispositif AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle). La crèche gère la majorité de ses places. Vous avez donc également la possibilité de vous inscrire directement auprès de cette structure.

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## La Ronde, crèche associative

- 8h - 18h
- centre social Denise Cacheux - 45 rue Lazare Garreau, Lille
- 03 28 55 38 20
  duez.cslg@gmail.com

**25 places** : des places sont réservées par la Ville de Lille

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille. La crèche gère la majorité de ses places. Vous avez donc également la possibilité de vous inscrire directement auprès de cette structure.

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## MAM Graines d'Eveil, maison d'assistantes maternelles

- 8h30 - 18h
- 86 rue du Faubourg des Postes, Lille
- 07 69 34 05 49
  mamgrainesdeveil@yahoo.com

**12 places**

**Inscription** : auprès de la structure

## Spor'Tiluc, crèche associative

- 8h30 - 18h
- 83 rue Abélard, Lille
- 03 79 45 98 98
  contact@luc.asso.fr

**24 places** : à partir de 12 mois / horaires différents pendant les vacances scolaires

**Inscription** : auprès de la crèche

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

12:00
Hape

## Les petits pas, crèche d'entreprise du Centre Hospitalier Universitaire

6h30-21h30 et certains week-ends
CHU - rue Paul Neyrac à Lille
03 20 44 59 62

Des places sont réservées par la Ville de Lille pour des familles ayant des besoins d'accueil en dehors des horaires classiques (au-delà de 7h30-18h30). La majorité des places sont réservées aux salariés du CHU

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la ville de Lille pour les habitants de Lille, Lomme et Hellemmes

# Saint-Maurice Pellevoisin

## Digue Dondaines, crèche associative

8h - 18h30
107 rue d'Athènes, Lille
03 20 42 82 03
diguedondaines@innovenfance.org

**24 places** : des places sont réservées par la Ville de Lille

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille

**Pour les contrats d'accueil de moins de 25h/semaine :** vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche.

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## Le Club des Mamans de St Maur, crèche associative

8h - 18h30
4 résidence Dampierre-Avenue de Mormal, Lille
09 83 67 32 45
association.clubdesmamans@gmail.com

**24 places** : des places sont réservées par la Ville de Lille

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille. La crèche gère la majorité de ses places. Vous avez donc également la possibilité de vous inscrire directement auprès de cette structure.

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## Pétronille, crèche associative

8h - 18h30
22/24 rue H.Lefebvre, Lille
03 20 06 46 89
petronille.creche@gmail.com

**22 places**

**Inscription** : auprès de la crèche

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## Babibulle, crèche associative à gestion parentale

8h - 18h fermée le mercredi
213 bis rue du Faubourg de Roubaix, Lille
03 20 51 56 35
babibulle.hg@gmail.com

**20 places**

**Inscription** : auprès de la crèche

## MAM Les Petites Mascottes, maison d'assistantes maternelles

8h30 - 18h30
15/2 résidence Breteuil-rue du Buisson, Lille
06 48 71 56 14
scott_marion@hotmail.com

**12 places**

**Inscription** : auprès de la structure

# Vauban-Esquermes

## Premiers Pas-Littré, crèche associative

8h - 18h30
12 place de l'Arbonnoise, Lille
03 20 09 85 10
macvauban@premierspas.fr

**36 places** : des places sont réservées par la Ville de Lille

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille

**Pour les contrats d'accueil de 1 à 3 jours/semaine :** vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche.

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

# VIEUX-LILLE

## Crépin Roland, crèche municipale de la Ville de Lille

7h30 - 18h30
83 rue Royale, Lille
03 20 78 45 20
crechecrepinroland@mairie-lille.fr

**40 places**

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## Enfantines, crèche associative

8h30 - 18h30
Centre social Godeleine Petit- 28 rue des Archives, Lille
03 20 06 85 58
enfantines@mqvieuxlille.fr

**33 places** : des places sont réservées par la Ville de Lille

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille. La crèche gère la majorité de ses places. Vous avez donc également la possibilité de vous inscrire directement auprès de cette structure.

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## Ilôt Tendresse, crèche associative

8h30 - 18h30
Centre social Godeleine Petit - 165 B rue du Bastion St André, Lille
03 20 51 81 56
ilottendresse@mqvieuxlille.fr

**23 places** (enfants à partir de 18 mois)

**Inscription** : auprès de la crèche

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## MAM les Lutins Malins, maison d'assistantes maternelles

8h - 18h30
71 rue Négrier, Lille
09 84 00 49 67
lutins.mam@gmail.com

**12 places**

**Inscription** : auprès de la structure

## MAM Les Petites Pousses, Maison d'Assistantes Maternelles

8h - 18h30
10 place St André, Lille
09 87 17 76 17
mam.lespetitespousses@gmail.com

**16 places**

**Inscription** : auprès de la structure

# WAZEMMES

## Gribouille et Cie, Crèche associative

8h - 18h30
Maison de quartier de Wazemmes-2 bis rue Magenta, Lille
03 20 55 18 18
cpe@maisondequartierdewazemmes.info

**40 places** : des places sont réservées par la Ville de Lille

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille. La crèche gère la majorité de ses places. Vous avez donc également la possibilité de vous inscrire directement auprès de cette structure.

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## Caracole, Crèche associative

8h - 18h30
Maison de quartier de Wazemmes- 36 rue d'Eylau, Lille
03 20 54 60 80
crechecaracole@maisondequartierdewazemmes.info

**20 places**

**Inscription** : auprès de la crèche

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## Les Lutins, Crèche associative

8h30 - 17h30
45 rue des Stations, Lille
03 20 22 05 78
leslutins@innovenfance.org

**13 places**

**Inscription** : auprès de la crèche

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## La Luciole, crèche associative

8h - 18h30
2 rue Ducourouble, Lille
03 20 42 04 66
laluciolelille@innovenfance.org

**22 places**

**Inscription** : auprès de la crèche

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

# Tous quartiers

## Crèche familiale de la Ville de Lille

8h - 18h
03 20 60 32 93
crechefamiliale@mairie-lille.fr

**60 places :** accueil individuel au domicile d'une assistante maternelle de la crèche familiale

**Inscription** : mesdemarches.lille.fr

## Domicil'Enfance, service de garde d'enfant à domicile

secrétariat de 9h à 13h et de 14h à 18h
45 rue des Stations - Lille
03 20 42 09 13
dom@innovenfance.org

**Intervention au domicile des familles pour des enfants de 0 à 6 ans, 7j/7, nuit possible**

# HELLEMMES

## NARCISSE, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE D'HELLEMMES

8h - 18h30
111-113 rue Faidherbe, Hellemmes
03 28 38 02 00
petiteenfancehellemmes@mairie-lille.fr

**52 places**

**Inscription** : auprès de la Direction des Solidarités et du CCAS d'Hellemmes

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## LES POPELINES, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE D'HELLEMMES

7h30 - 18h30
6 Allée des Fileuses, Hellemmes
03 20 67 16 34
petiteenfancehellemmes@mairie-lille.fr

**73 places**

**Inscription** : auprès de la Direction des Solidarités et du CCAS d'Hellemmes

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## GRAINES D'ACACIAS, CRÈCHE ASSOCIATIVE

8h - 17h30, fermée le mercredi
4 place Hentgès, Hellemmes
03 20 33 90 39
hg.grainesacacias@gmail.com

**17 places**

**Inscription** : auprès de la crèche

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

# LOMME

## Les Bouts d'Chou, Crèche municipale de la Ville de Lomme

8h - 17h, le mercredi 8h - 12h
7 Rue Auguste Lamy, Bâtiment B, Lomme
03 20 22 96 22
servicepetiteenfance@mairie-lomme.fr

**17 places**

**Inscription** : mesdemarches.ville-lomme.fr

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## La Farandole, Crèche municipale de la Ville de Lomme

8h - 18h
51 bis Rue Adolphe Defrenne, Lomme
03 20 92 84 29
servicepetiteenfance@mairie-lomme.fr

**17 places**

**Inscription** : mesdemarches.ville-lomme.fr

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## Les P'tits Loups, Crèche municipale de la Ville de Lomme

8h - 18h
35 Av. de la Délivrance, Lomme
03 20 92 74 72
servicepetiteenfance@mairie-lomme.fr

**17 places**

**Inscription** : mesdemarches.ville-lomme.fr

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## Premiers Pas, Crèche associative

7h - 19h
Maison de la Petite Enfance « Suzanne Lacore », 780 Av. de Dunkerque, Lomme
03 20 00 03 15
maclomme@premierspas.fr

**40 places**

**Inscription** : mesdemarches.ville-lomme.fr

**Pour l'accueil occasionnel** : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

## Les P'tits Lutins, Crèche familiale de la Ville de Lomme

7h - 19h
Maison de la Petite Enfance « Suzanne Lacore », 780 Av. de Dunkerque, Lomme
03 20 00 03 15
servicepetiteenfance@mairie-lomme.fr

**55 places :** Accueil individuel au domicile d'une assistante maternelle de la crèche familiale

**Inscription** : mesdemarches.ville-lomme.fr

## La MAM de Pain d'Épices, Maison d'assistantes maternelles

7h30-18h
858 avenue de Dunkerque, Lomme
03 59 54 83 89
www.lamamdepaindepices.fr

**12 places**

**Inscription** : auprès de la structure

Direction Petite Enfance
03 20 49 52 36
petiteenfance@mairie-lille.fr

Plus d'infos sur lille.fr

Illustrations : Héléna Salazar - Tu vois ce que je veux dire
Rédaction : Bien fait pour ta Com'
Photos : Daniel Rapaich, Thomas Lo Presti, Guilhem Fouques - Ville de Lille
Guide rédigé dans le cadre du Fonds d'Innovation pour la Petite Enfance de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et du Ministère des Solidarités